

Le Conseil a délibéré sur les dossiers suivants :

DOSSIERS EN COURS

ECOLE : la rentrée scolaire aura lieu le mardi 2 septembre. Les horaires sont les suivants : du lundi au vendredi le matin de 8 H 30 à 12 H sauf le mercredi de 8 H 30 à 11 H 30 et l'après-midi de 13 H 45 à 16 H le lundi et jeudi et de 13 H 15 à 14 H 30 le mardi et vendredi.

Une dérogation a été accordée par l'inspectrice et la directrice adjointe de l'éducation nationale.

Les temps d'activités périscolaires se déroulent le mardi de 14 H 30 à 16 H animés par les enseignants rémunérés par la communauté de communes du canton de Pont-de-Veyle et le vendredi de 14 H 30 à 16 H par des animateurs recrutés et payés par la communauté de communes du canton de Pont-de-Veyle.

M. le Maire donne la parole aux élus.

Yves Bajat

Il précise que 5 groupes de 15 élèves participent à ces activités. Ces activités sont le patrimoine – les jeux de sociétés – l'initiation à la gym traditionnelle – environnement-développement durable et sports jeux collectifs.

Les tableaux interactifs sont installés. L'électricien doit intervenir dans les classes pour finaliser l'installation de ce matériel.

Compte tenu de la pose méridienne réduite d'une heure par semaine, la municipalité a décidé de maintenir la durée du temps de travail et de mettre à disposition de la cantine les agents affectés à la surveillance de l'interclasse.

75 élèves déjeunent au restaurant scolaire.

Michel Brochand

- Voirie

Le programme a été réalisé en juillet. Le fauchage a été effectué les 29 et 30 juillet par l'employé communal. A la lagune, présence de déchets non biodégradables au dégrilleur. Une note sera distribuée dans chaque foyer desservi par le réseau d'assainissement collectif.

- Urbanisme

Une demande de déclaration préalable a été déposée par M. Perrat Clément pour la rénovation d'une maison d'habitation au lieu-dit « La Cadalle ». Le dossier est en cours d'instruction.

Isabelle Queffelec

- Fête du village

246 personnes sont inscrites pour le repas. Au point de vue de l'organisation de la manifestation, les bénévoles installeront dès vendredi et samedi les tables et les chaises.

- Opération brioches

Elle aura lieu les 11 et 12 octobre sur le plan départemental. À St-Genis, elle sera organisée le samedi 11 octobre.

- Repas des Aînés

Programmé le 25 octobre prochain, les membres de la commission étudient le menu et le prix de revient évalué à 13 € par personne.

- C.C.A.S

Le conseil d'administration du centre communal d'action sociale se réunira le mercredi 17 septembre à 20 H.

Informations diverses.

La secrétaire de mairie sera en congés du 1^{er} au 15 septembre. La municipalité assurera des permanences.

La sortie du conseil municipal, du centre communal d'action sociale et du personnel territorial est fixée au 26 octobre.

Comptes rendus de réunions.

Conseil communautaire le 25 août à St Jean-sur-Veyle : thèmes traités : recrutement d'animateurs pour les TAP.

Prochain conseil communautaire le 13 octobre.

Les différentes commissions intercommunales se réuniront le 18 septembre sauf les commissions enfance jeunesse sport – loisirs le 24 septembre et environnement le 22 septembre.

Syndicat Mixte Bresse Revermont Val de Saône. M. le Maire invite les élus à s'inscrire dans les commissions dudit syndicat.

Questions diverses

- Agenda

Réunion du Syndicat Veyle Vivante : le 9 septembre à 20 H à St Denis les Bourg

Assemblée générale de la cantine de St-Genis le 1^{er} octobre à 20 H. Rencontre du bureau de la cantine avec les élus le même jour à 18 H.

- Divers

La liste des bénéficiaires du repas des Aînés sera transmise par mail à Isabelle Queffelec.

- Prochaine réunion du conseil municipal : mardi 8 octobre à 20 h 30. Présentation par Jean-Yves Pelus du GAEC « L'Espérance » de St-Didier d'Aussiat de leur demande d'autorisation d'exploiter un élevage de 1 020 bovins à l'engraissement à Saint-Didier-d'Aussiat .

Rien ne restant à l'ordre du jour, M. le Maire lève la séance à 22 H 30.